



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/589
18 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATÉE DU 17 MAI 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte de la déclaration du
Gouvernement de la Fédération de Russie en date du 14 mai 1994 concernant
l'accord de cessez-le-feu et de séparation des forces qui a été signé le même
jour à Moscou par les parties géorgienne et abkhaze (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Y. VORONTSOV

Annexe

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
EN DATE DU 14 MAI 1994

Le Gouvernement de la Fédération de Russie se félicite que les parties au conflit géorgienne et abkhaze aient signé le 14 mai 1994 à Moscou un accord de cessez-le-feu et de séparation des forces.

Un pas important a été accompli sur la voie d'une paix durable. Toutefois, le processus de règlement politique graduel doit se poursuivre. La zone de sécurité prévue aux termes de l'accord, dans laquelle il est proposé de déployer des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, doit permettre d'empêcher la reprise des actions militaires et d'ouvrir la voie aux milliers de réfugiés afin qu'ils regagnent leur lieu de résidence permanente, en particulier dans la région de Gali.

La Fédération de Russie se déclare convaincue que les parties au conflit s'acquitteront rigoureusement des obligations auxquelles elles ont souscrit. Les ruptures d'accord qui ont eu lieu dans le passé ne doivent pas se reproduire. Pour sa part, la Russie est tout à fait consciente de la responsabilité qui lui incombe et est prête, de concert avec l'Organisation des Nations Unies, à coopérer à la réalisation d'un règlement global et à faire en sorte que l'étape actuelle soit suivie de nouveaux efforts visant à rétablir la paix et l'entente mutuelle dans la région.
